
**Rapport d'information de la Commission sociale, jeunesse et enfance
du 11 juin 2026**

Rapporteur : Johan MARTENS

Présentation du Service de la cohésion sociale

Présenté par M. KETTENACKER, Chef du Service de la cohésion sociale.

Le service de la cohésion sociale (ci-après SCS) est divisé en délégations, avec un champ d'action très large. Il a la volonté d'aborder les problématiques sociales comme un tout et non pas de manière cloisonnée, car une personne qui s'adresse au service a rarement un seul besoin dans un domaine. Le SCS considère les personnes comme un ensemble et il essaye d'offrir des réponses décloisonnées. Quand une personne vient voir le SCS, celui-ci va l'amener vers une réponse ou l'orienter vers le service compétent.

Pour atteindre une vraie cohésion sociale elle est composée de 3 éléments indissociables ;

1. une résultante d'unités (habitants, groupements, etc.) qui constitue la communauté communale ;
2. des liens, des relations entre les unités ;
3. une identité commune, des aspirations communes, un projet commun.

Proche de la population le service est à l'écoute des besoins de la population, qu'ils soient individuels ou collectifs et essaye d'apporter des réponses sur-mesure. La commune de Vernier est particulière géographiquement et démographiquement avec son grand territoire, son urbanité, des identités de quartier très fortes et un cumul de facteurs de précarité. Le SCS va s'appuyer sur ces particularités pour développer ses politiques sociales. Cela représente des défis pour les individus et la collectivité mais ce n'est pas forcément un mauvais point de départ, car la Commune regorge de richesses à valoriser. Il est important d'essayer de changer l'image de la Commune et de donner à tous une image positive.

Le SCS s'adresse à une diversité de situations avec des prestations pour des habitants logeant aussi bien dans des habitations collectives qu'en zones villas, où les considérations familiales et les revenus sont différents.

Pour améliorer la cohésion sociale de l'ensemble du territoire, il faut prendre en compte cette diversité.

La Ville de Vernier est souvent présentée négativement comme le théâtre d'incivilités et de problèmes sociaux. L'une des missions du SCS est de combattre cette mauvaise image et de la nuancer en présentant des projets tels que celui des jardins potagers communs situés à côté du Centre des Tattes et qui fait se rencontrer des migrants au parcours difficile et des voisins.

Le SCS va agir : sur les conditions de vie des individus (en essayant de leur donner les ressources nécessaires pour vivre, en subsidiarité de ce qui est proposé par le Canton), sur la qualité de vie dans les quartiers, sur les relations entre les personnes, sur le lien social.

Après s'être agrandies au fil des ans, les ressources du SCS sont stables depuis environ 8 ans. L'organisation du service repose sur les délégations : des unités thématiques, dédiées à un sujet et sous la responsabilité d'un ou d'une délégué-e. (Cf. : *présentation power point*)

Délégation à la participation (ex-Délégation aux contrats de quartier) :

L'équipe est constituée de travailleurs sociaux à disposition des habitants et des groupements pour les encourager à prendre part activement à la vie de la Commune, notamment en proposant des projets.

En 20 ans d'existence, 550 projets émanant des contrats de quartier ont été soutenus.

Les contrats de quartier sont nés à Vernier et ont fait des émules dans d'autres communes.

Délégation à l'intégration et l'égalité :

Cette délégation est composée d'une personne experte de ces questions-là et qui se met à la disposition du réseau et de l'administration pour toutes les problématiques d'intégration et de l'égalité sous l'angle culturel ou du genre.

Délégation à la médiation sociale (Correspondant-e-s de nuit) :

Les Correspondants de nuit sont des professionnels de la médiation et du dialogue qui vont proactivement à la rencontre des personnes. Cette notion est née à Vernier et fait des émules dans d'autres communes genevoises

et suisses. La création de cette unité vient du fait que de nombreux appels à la Police cantonale concernent des conflits de voisinage. La Police cantonale et la Commune voulaient trouver des moyens d'agir de manière préventive en créant ces Correspondants de nuit qui arpentent les rues toute l'année, de 18h à 2h du matin.

Délégation animation socioculturelle et jeunesse :

La mission de cette délégation est de soutenir les différentes structures d'animation socioculturelle, telles que les maisons de quartier (parfois coordonnées par un groupement d'habitants), Jardins Robinson, ludothèques et travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Ces structures sont pilotées par la Commune, en collaboration avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), employeur des professionnels, ou avec des associations de quartier.

Délégation à l'emploi :

La délégation est constituée de 5 conseillers en insertion professionnelle.

L'acteur principal en matière d'emploi est l'Office cantonal de l'emploi. Mais certaines personnes n'entrent pas ou plus en considération pour cet Office (p.ex. les chômeurs de longue durée). Il existe aussi des situations de « mal emploi » (temps partiel, conditions de travail difficiles). La mission de la délégation est de reclarifier les objectifs, les besoins, les envies de ces personnes. Ce mandat communal est différent de celui de l'Office cantonal de l'emploi qui est régie par des normes fédérales. Au niveau communal, l'objectif est de trouver la solution la plus durable et la plus satisfaisante pour la personne. L'accueil est destiné à la population active, majeure, libérée de la scolarité obligatoire, en âge de travailler et officiellement établie sur le territoire de Vernier.

Délégation relations économiques :

Cette délégation est composée d'une seule personne qui va à la rencontre des entreprises établies ou à venir sur le territoire pour essayer de mesurer leurs besoins, de les mettre en contact avec les différents services communaux et de voir si des places de stage ou des postes vacants peuvent être offerts aux Verniolans.

Délégation à l'action sociale :

Les dépenses liées au soutien proposé à la population ne cessent de croître ces dernières années.

L'action de la Commune est subsidiaire à l'action cantonale. L'aide sociale cantonale est assurée par l'Hospice général et est donnée en se basant sur des barèmes clairs et codifiés. Mais certaines personnes n'arrivent pas à vivre de manière digne malgré leur travail ou parce qu'elles ont subi des difficultés importantes et ne sont pas éligibles à l'aide sociale cantonale. La délégation va offrir un accompagnement pour rechercher des subsides, donner des conseils, étudier le budget, monter des dossiers de désendettement.

Une aide financière ponctuelle d'environ CHF 4'000.00 peut éventuellement être accordée par dossier.

Délégation aux seniors :

Sur la base du constat que dans les prochaines années la population active va diminuer au profit des seniors, un projet pilote a été mis sur pied grâce à des fonds privés et a intéressé de nombreux acteurs de la santé et de l'action sociale. Comme il ne faut pas attendre que la situation se soit dégradée pour agir, la délégation agit proactivement en appelant toutes les personnes de plus de 80 ans deux fois par année et en leur envoyant un courrier. En cas de besoins, une rencontre est organisée au domicile des personnes pour évaluer la situation et pour s'assurer que la personne âgée dispose des meilleures sources de soutien.

Ces différentes délégations collaborent entre elles. Le SCS de Vernier sert d'exemple pour de nombreuses communes. Il est présenté comme un laboratoire de bonnes idées, comme étant créatif et ingénieux.

Suite à la question d'un commissaire (Le Centre-VL) concernant les allocations au logement pour les personnes qui ont des difficultés à payer leur loyer.

M. KETTENACKER reconnaît que le SCS n'a pas beaucoup d'outils pour gérer les situations concernant le logement. La situation du logement est très tendue et de nombreuses personnes se retrouvent sans logement, subissent des hausses de loyer importantes ou doivent trouver un logement plus grand. Le SCS offre un accompagnement humain, aide à constituer un dossier complet, s'assure que les personnes sont inscrites auprès des Fondations immobilières de droit public et voit si les personnes ont activé toutes les aides possibles. La Commune n'offre pas de subside régulier pour le logement. Elle agit par subsidiarité et le SCS ne prend en charge financièrement que les situations de crise en payant certaines anciennes factures et en essayant de trouver un arrangement avec les bailleurs. Le SCS essaye d'agir dans la limite des ressources dont il dispose, Vernier est une commune très peuplée et le paiement d'un subside régulier représenterait une manne énorme.

Le versement de CHF 4'000.00 de prestations financières par dossier de temps en temps représente déjà des montants grandissants et durant ces dernières années, **les sollicitations ont augmenté de 60%**.

L'augmentation du coût de la vie met les personnes aux bas revenus et les classes moyennes sous pression.